

17e Session annuelle du Mécanisme d'Experts des Nations Unies pour les Droits des Peuples Autochtones, 08-12 juillet 2024, Siège des Nations Unies, Genève-Suisse

Point d'ordre du jour 7 : Décennie Internationale des Langues Autochtones 2022-2032

Présentation de Dr Mariam Wallet Aboubakrine, Présidente Association Tinhinan & Co-titulaire de la Chaire UNESCO Ārramāt sur la collaboration pour la conservation, la santé et le bien-être de la biodiversité dirigés par les autochtones

Bonjour, Taghlasssem

Je remercie le Mécanisme d'Experts des Nations Unies pour les Droits des Peuples autochtones (MEDPA) pour l'invitation à faire partie de ce panel, ainsi que d'avoir activement rejoint le Groupe de travail (GT) sur la Décennie internationale des Langues autochtones (DILA) 2022-2032 dont le Secrétariat est assuré par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

J'adresse, également, mes remerciements à l'UNESCO, pour son leadership dans la coordination des travaux de la DILA, y compris ce panel organisé en collaboration avec des représentants des peuples autochtones et d'autres parties, dont le rôle est crucial à la mise en œuvre du plan d'action de la DILA.

Aujourd'hui, je vais d'abord me présenter, puis faire ressortir quelques liens entre la langue, la culture et la Terre-Mère (nature/environnement) et je finirai par des questions auxquelles je vous invite à répondre dans vos déclarations adressées à ce point d'ordre du jour 7.

Je m'appelle Mariam WALLET ABOUBAKRINE. Je suis Welt Tamasheq (Touareg), qui veut dire dans ma langue autochtone, le Tamasheq, fille d'une femme Tamasheq. Tamasheq est aussi le nom de notre langue. Ceci illustre le caractère à la fois matriarcal de notre société, et la place centrale de notre langue pour notre identité. Ainsi, notre peuple est appelé les Kel Tamasheq, un peuple à majorité nomade qui vit dans un territoire découpé entre 5 États : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali et le Niger. Ce territoire prend des appellations diverses selon le versant du fleuve Niger où l'on se situe ou selon les oasis, les montages ; ou encore selon les dunes du Sahara qui l'entourent : Azawad, Azawagh, Aïr, Ahaggar, Fezzan, afela, ataram, Oudalan, etc.

Au-delà de la richesse du vocabulaire développé pour la description très spécifique de ce territoire en Tamasheq, c'est aussi le seul moyen par lequel les autres éléments de la nature y sont décrits dans tous leurs états et leur diversité. Cela illustre bien le lien direct entre la préservation de la langue Tamasheq et la conservation de la biodiversité.

Or, nous savons que les peuples autochtones sont les gardiens de près de 80% de la biodiversité restante dans le monde. D'ailleurs, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal rappelle ce rôle central des Peuples autochtones pour la biodiversité. Nous, peuples autochtones, vivons en harmonie avec la Terre-Mère. Nos ancêtres ont développé des savoirs millénaires. Ces savoirs sont présents dans chacun de nos gestes, nos façons de vivre, dans nos mots, dans nos expressions, dans nos cérémonies, dans nos danses,

17e Session annuelle du Mécanisme d'Experts des Nations Unies pour les Droits des Peuples Autochtones, 08-12 juillet 2024, Siège des Nations Unies, Genève-Suisse

dans nos chants, dans nos langues et nos cultures. On ne saurait survivre dans les déserts, les forêts, avec l'eau, les montagnes sans nos cultures, qui, elles aussi, sont nées et sont façonnées par ces paysages. C'est pourquoi on ne saurait parler de conservation de la biodiversité sans souligner la place de la culture. Ainsi, la Convention sur la Biodiversité (CDB), lors de la 15e Conférence des Parties dans sa décision 15/22 intitulée Nature et Culture a réitéré l'importance du Programme de travail conjoint sur les liens entre la diversité biologique et la diversité culturelle⁰⁰⁰¹ 2 pour la vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui est de vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050. Ce Programme conjoint est entre le Secrétariat de la CDB et l'UNESCO. Il est facilité par ces deux organisations et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en collaboration avec d'autres organisations internationales, avec la participation entière et effective des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits. C'est d'ailleurs, en vue d'assurer cette participation, et de récolter les contributions des représentants des peuples autochtones, étant donné l'audience autochtone présente à cette session du MEDPA, que l'équipe qui co-dirige le Programme a demandé sa considération sous ce point d'ordre du jour.

Permettez-moi de vous présenter brièvement le programme, il comprend quatre éléments qui sont des domaines et thématiques d'actions et neuf tâches qui sont, comme leurs noms l'indiquent, une description des responsabilités des différentes entités.

Aussi, la décision 15/22 prévoit des moments de mise à jour, où les organisations et parties prenantes doivent rendre compte du suivi des différentes tâches. Ainsi, je vous invite à considérer dans vos déclarations des réponses à ces trois questions :

Pouvez-vous partager des exemples d'initiatives réussies qui ont contribué à préserver et à promouvoir les langues, les valeurs culturelles et les pratiques environnementales autochtones face aux défis environnementaux ?

Quelles actions concrètes la communauté internationale peut-elle mettre en place pour travailler avec les peuples autochtones dans le but de renforcer leur résilience sociale, économique et culturelle ?

Quelles actions concrètes et quelles politiques pourraient être mises en place au niveau national et local pour mieux travailler avec les peuples autochtones dans le but de renforcer leur résilience sociale, économique et culturelle, tout en préservant ce lien entre nature et culture ?

Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de politiques nationales et locales existantes qui profitent réellement aux peuples autochtones et préservent autant la diversité biologique que culturelle, et comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ?

Q'envisagez-vous pour l'avenir de la gestion autochtone de l'environnement et comment s'intègre-t-elle aux objectifs environnementaux et sociétaux plus larges, et dans le cadre du Programme de travail conjoint sur la nature et la culture ?

17e Session annuelle du Mécanisme d'Experts des Nations Unies pour les Droits des Peuples Autochtones, 08-12 juillet 2024, Siège des Nations Unies, Genève-Suisse

La compilation de ces réponses permettra à l'équipe responsable du programme conjoint de mieux refléter vos contributions en vue du développement d'une feuille de route qui sera présentée à la prochaine COP 16 de la CBD.

Je vous remercie pour votre attention.